

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

Délibérations  
Du Conseil Municipal



Date de convocation  
30 mars 2023  
Date d'affichage  
30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,  
Le trois avril à vingt heures précises,  
Le conseil municipal légalement convoqué le trente mars deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents    | 12 |
| Votants     | 13 |

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

**Absente et excusée** : Maryse BESNIER

Maryse BESNIER donne pouvoir à Laurent GUILLET pour voter en ses lieu et place.

**Absents** : Pascaline LEGENDRE, Aurélia BUTET.

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT (CFU) 2023-018

---

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Céline MATHÉ pour la présentation du CFU.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération 3 mai 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 du budget assainissement de la commune de Torcé-en-Vallée,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

| I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES                   |  |           |                |              |              |
|--|--|-----------|----------------|--------------|--------------|
| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE   |  |           |                |              |              |
| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N    |  |           |                |              |              |
|  |  |           | Investissement | Exploitation | Total cumulé |
| Recettes   | Prévision budgétaire totale                | A         | 65 887,92      | 23 949,00    | 89 836,92    |
|  | Recettes réalisées (1)                     | B         | 15 888,00      | 15 606,87    | 31 494,87    |
|  | Restes à réaliser                          | C         | 0,00           | 0,00         | 0,00         |
| Dépenses   | Autorisation budgétaire totale             | D         | 95 552,00      | 20 210,34    | 115 762,34   |
|  | Dépenses réalisées (1)                     | E         | 15 453,55      | 19 814,44    | 35 267,99    |
|  | Restes à réaliser                          | F         | 0,00           | 0,00         | 0,00         |
| Différences entre les titres et les mandats                  | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 434,45         | -4 207,57    | -3 773,12    |
| Résultats antérieurs reportés                                | Résultats antérieurs reportés (+/-)        | H         | 29 664,08      | -3 738,06    | 25 925,42    |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation) | Excédent/déficit                           | G + H     | 30 098,53      | -7 946,23    | 22 152,30    |
| Différence entre les restes à réaliser                       | Restes à réaliser (+/-)                    | I = C - F | 0,00           | 0,00         | 0,00         |
| Résultat cumulé  | Excédent/déficit                           | G + H + I | 30 098,53      | -7 946,23    | 22 152,30    |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant les éléments susvisés :

Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit à l'unanimité,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2022 du budget assainissement de la commune de Torcé-en-Vallée
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son adjoint délégué pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

